



Problèmes entre colocataire

Par **zibou**, le **09/04/2008** à **18:36**

En colocation pendant 9 mois avec 2 personnes. Le bail était établi au nom des 3 colocataires. Nous avons quitté l'appartement maintenant. Lors de notre colocation une personne s'est brouillée avec les 2 autres et n'occupait l'appartement que par intermittence. Nous recevons maintenant différentes factures de résiliation à régler (EDF, EAU). Cette 3ème personne ne désire payer qu'une partie de ses factures et selon un calcul qui ne nous semble pas équitable. Et nous nous inquiétons pour la taxe d'habitation qui va arriver ! Que dit la législation à ce propos ?

Merci pour votre réponse.

Zibou